



Soupçon de chèque encaissé à ordre différent

Par **eric06530**, le **04/02/2013** à **16:27**

Bonjour, rnJ'ai été escroqué par mon installateur de panneaux photovoltaïques qui ne m'a jamais installé ni livré, il est depuis peu en liquidation judiciaire. Au moment des faits il était en redressement judiciaire mais je l'ignorais. rnJ'a établi trois chèques (un avant son redressement judiciaire et deux pendant son redressement judiciaire), pour un total de plus de 30 000 euros à l'ordre de sa société (une SARL), mais tout me laisse penser qu'il les a encaissés à son nom propre (sachant qu'il allait être en faillite). rnJ'ai demandé la copie recto de mes chèques à ma banque émettrice et l'ordre n'a pas été falsifié mais il est facile et sans risque lors d'une remise de chèque à la banque réceptrice d'attribuer un numéro de compte qui ne soit pas celui de l'ordre à créditer (il y a bien peu de banques qui font ce contrôle). rnseulement je ne suis pas en mesure d'obtenir le verso car ma banque émettrice se protège sous le coup du secret professionnel et seul une réquisition judiciaire le permet. rnAyant déposé plainte pour abus de confiance (le gérant m'a caché entre autre la santé financière de son entreprise), je ne suis même pas certain que le Procureur enregistrera ma plainte et mènera une enquête afin de savoir si mes chèques ont été crédités sur le compte perso du gérant ou sur celui de la société comme cela devrait être le cas. rnje voudrais savoir s'il y a une plainte possible à faire pour suspicion de détournement de bien, et s'il s'avère d'une manière générale que ces chèques ont été encaissés en son propre si la responsabilité de la banque réceptrice est engagée. rnGlobalement je crains que compte tenu de la liquidation judiciaire de la société, sous le couvert de procédure gérée par le Tribunal de commerce, mes plaintes contre le gérant en nom propre ne soient pas recevables au pénal. rnqu'en pensez vous ? **merci de vos réponses**